

Objet : Constitution et transmission des dossiers administratif et pécuniaire des membres du personnel des établissements officiels et libres d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés : changement de numéro de fax.

Réseaux : OS-LS

Niveaux et services : Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé

Période : Année scolaire 2004-2005

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres d'enseignement **secondaire ordinaire et spécialisé** subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des établissements officiels et libres d'enseignement **secondaire ordinaire et spécialisé** subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement **secondaire ordinaire et spécialisé** subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement **secondaire ordinaire et spécialisé** ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;

Autorités : Directeur général

Signataire : Alain BERGER

Gestionnaires : Service général de Gestion des Personnels de l'Enseignement subventionné

Personne(s)-ressource(s) : Dominique FIEVEZ – Tél. :02/413.25.98 – Fax : 02/413.26.00
– Grégoire POLLET – Tél. : 02/413.38.78 – Fax : 02/413.29.25

Référence facultative :

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : 2

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

Le 9 juin 2004, vous a été adressée la circulaire n° 874 relative à la constitution et transmission des dossiers administratif et pécuniaire des membres du personnel des établissements officiels et libres d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés.

A la page 17 figure le numéro de fax auquel devait être transmis les documents SGC (création de matricule).

Dans le cadre du déménagement complet de l'E.T.N.I.C. (Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication) de la Cité administrative vers la place Solvay, les formulaires **SGC** (création de matricule) doivent être transmis à partir du **1^{er} août 2004 au nouveau numéro 02/600.01.98**. L'ancien fax à la Cité, à savoir le n° 02/218.78.12, sera mis hors service dès le 1^{er} août 2004.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Alain BERGER.